

Le 9 mai 2012

## Communiqué de presse

### « NOUVEAU SITE LEXBASE »

**LEXBASE a le plaisir de vous annoncer que, dès le 15 mai 2012, son nouveau site sera directement accessible depuis l'adresse : [www.lexbase.fr](http://www.lexbase.fr).**

En effet, depuis la mise en ligne de son nouveau site le 20 octobre 2011, LEXBASE a maintenu ses deux sites afin d'accorder à ses clients un délai d'adaptation à cette nouvelle interface. Pour assister ses clients dans ce changement, LEXBASE a également mis en place de nombreux outils d'aide à la navigation, notamment dans la rubrique « Aide » du nouveau site, un [guide de navigation](#) téléchargeable ainsi qu'un [tutoriel vidéo](#) simple et pratique. Une équipe est mobilisée pour toute demande de formation ou pour tout renseignement complémentaire. Créé en 2002, l'ancien site LEXBASE laisse place à une nouvelle interface conçue pour améliorer la contextualisation, la recherche, ainsi que la lecture sur écran de toute l'information juridique dont vous avez besoin au quotidien.

### A propos de LEXBASE

Fortes d'une longue expérience sur internet, les éditions juridiques LEXBASE proposent une gamme complète de produits documentaires, d'informations et de formations *e-learning* destinées aux professionnels du droit. LEXBASE est, aujourd'hui, un service incontournable du paysage juridique français.

***Suivez les dernières actualités de LEXBASE sur Twitter et Facebook :***



### **Contact Presse :**

Shérazade Dahmoune

[sdahmoune@lexbase.fr](mailto:sdahmoune@lexbase.fr)

01 44 79 93 15